



# Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs  
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Bulletin n°557 de Septembre 2008

ISSN : 1250-3509

*Dans le cadre de la journée d'action syndicale mondiale  
appelée par la CSI pour le travail décent, l'emploi, les salaires  
et des services publics de qualité.*

## GRÈVE Mardi 7 octobre 2008

Le SNU.ipp et la FSU appellent les collègues à réussir la journée du 7 octobre.  
De nombreuses sections départementales du SNU.ipp, dont le 93,  
ainsi que le SNES et le SNEP au niveau national appellent à la grève.

### Manifestation (le lieu et l'heure seront précisés ultérieurement)

(voir site du SNU.ipp 93 : <http://www.snuipp.fr/93>)

- *Alors que le gouvernement s'apprête à fermer des milliers d'emplois d'enseignants ;*
- *Au moment où Xavier Darcos multiplie les déclarations provocatrices à l'égard de la profession ;*
- *Alors que les RASED sont clairement identifiés comme susceptibles de disparaître rapidement ;*
- *Alors que le gouvernement se sert des heures supplémentaires pour répondre aux besoins d'augmentation de salaire ;*

**Imposons le respect et la solidarité : c'est une question de dignité.**

## Dimanche 19 octobre

### MANIFESTATION UNITAIRE POUR L'ÉDUCATION

*Départ : 13 h*

**Place d'Italie vers Bastille**

#### RÉUNION RASED-ASH

**Mardi 30 septembre à 17 h 30**

Bourse Départementale du Travail de Bobigny  
1 place de la Libération (Salle de Commission n°1)

#### RÉUNION MATERNELLE

**Mardi 14 octobre à 17 h 30**

Bourse Départementale du Travail de Bobigny  
1 place de la Libération (Salle de Commission n°1)

**Sommaire :** p.1 : Grève du 07/10/08 ; Manifestation du 19/10/08 - p.2 : Et maintenant, ils distribuent des médailles  
p.3 : CAPD du 08/09/08 ; RASED et utilisation des 60 h - p.4 : Accompagnement éducatif ; RASED : C'est lui qui l'a dit  
p.5 : Les 60 heures - p.6 : Rentrée dans les écoles du 93 ; Collectif 93 «Non à Edvige» - p.7 : Provocation : Darcos  
en rajoute une «couche» ; Rapport de la Cour des Comptes - p. 8 : Modèle de lettre à adresser à l'I.A.

## Et maintenant ils distribuent des médailles...

Lorsqu'on est ministre et que l'on ne veut pas donner les moyens de la réussite pour tous, il existe un bon moyen de s'en sortir sans dépenser un sou. Il suffit de tout renvoyer à la responsabilité individuelle des écoliers, collégiens, lycéens, étudiants et bien sûr de leurs familles. Familles que l'on culpabilise en leur répétant qu'elles n'ont pas su guider efficacement leurs enfants.

En récompensant les méritants, ceux qui y sont arrivés... on punit les autres, on leur dit «regarde ce que tu n'as pas su faire...». Le système produit des échecs et ne sait pas répondre aux besoins d'une partie de la population : les victimes. Faut-il transformer les victimes en coupables ?

D'ailleurs, ils ont l'habitude, les «ratés du système» : on a déjà fait signer à leurs parents un PPRE, ils sont revenus le soir après la classe quand leurs copains partaient jouer ou pendant les vacances. On leur a progressivement supprimé les enseignants chargés de la re-médiation. Ils ont déjà bien intégré que c'était de leur faute.

Certains se révoltent et cassent tout : gênant ? Non. La biométrie, les caméras de vidéo surveillance, les fichiers de tous ordres permettront de retrouver les «déviant».

Les élèves des milieux populaires n'ont pas besoin de médaille pour avoir le bac, ils le veulent car ils savent que c'est important pour la suite de leur vie. L'idée concomitante à la remise de médailles c'est que la qualité serait synonyme de concurrence et de compétition. C'est d'ailleurs ce que l'on dit aussi aux enseignants : bientôt le salaire au mérite ; et dans la même logique, mise en concurrence des établissements. Pour les services publics en général, la musique est la même : mise en concurrence, privatisations. Ce sera toujours de la faute des acteurs si ça ne marche pas, jamais de la responsabilité collective de l'Etat qui aura progressivement retiré les moyens.

Le jour de l'annonce d'une future distribution de breloques, les informations télévisées ont vite montré un reportage où un établissement public en partenariat avec une banque (si, si) distribuait des récompenses à ses bacheliers. Parmi les récompenses, des comptes bancaires ouverts au nom des impétrants avec 50 euros offerts ! Les médailles ne seront pas toutes en chocolat...

Les enseignants des écoles savent que les motivations se construisent dans le plaisir d'apprendre et que la classe est un lieu collectif où l'on apprend ensemble. L'intelligence collective supporte mal l'individualisme et le chacun pour soi, le syndicalisme aussi.



# CAPD du 08 septembre 2008

## Exeat supplémentaires

Sur les 185 exeat accordés en juin, 105 collègues avaient obtenu leur ineat au 08/09/08.

Nous avons présenté la situation des collègues pour élargir les critères d'exeat :

- séparation avec enfant au 01/10/08, au 01/11/08, 01/12/08 : accord de l'IA,
- séparation avec 1 enfant et habitant dans le 77 : en attente de réponse de l'IA,
- en situation sociale ou médicale reconnue par les assistantes sociales ou les médecins: accord de l'IA.

L'Inspecteur d'Académie a entendu nos demandes en accordant 16 exeat supplémentaires.

## Mouvement complémentaire

Tout au long du mouvement complémentaire, les élus du SNUipp93 ont relayé toutes les demandes.

A la rentrée, des collègues n'avaient pas encore d'affectation.

Lors de la CAPD, nous avons réclamé des réponses à nos demandes qui restaient en suspens.

Notre détermination a permis, en séance, de débloquent des situations qui perduraient depuis début juillet.

## Liste complémentaire

Depuis la rentrée, suite aux ineat non obtenus, le département est en surnombre : 60 MAD auxquels s'ajoutent 30 renouvellements de scolarité.

Depuis, suite au CTP du 5 septembre, certains ont été affectés sur les ouvertures de classes.

A ce jour, une quarantaine de T1 ne sont toujours pas sur un poste.

En CAPD, l'IA a annoncé qu'il ne prévoyait pas de recrutements sur la liste complémentaire dans l'immédiat et qu'il reverrait la situation courant novembre.

## Intégration dans le corps des PE

A la rentrée, 178 collègues ont été intégrés dans le corps des PE par liste d'aptitude. Il reste quelques 300 instituteurs dans le département.

Les élus du SNUipp 93 vont calculer pour chaque collègue intégré l'évolution de son IDPE\*. Ce récapitulatif sera envoyé prochainement à tous les collègues concernés.

\* IDPE : Indemnité Différentielle  
Professeur des Ecoles

## Texte congé parental modifié

Décret n° 85-986 du 16/09/1985 modifié ;  
Circulaire Fonction publique n° 2165 du 25 juin 2008 ; Article 56.

L'ancienne rédaction était :

«Le titulaire du congé parental peut demander que la durée du congé soit écourtée en cas de nouvelle naissance ou pour motif grave, notamment en cas de diminution des revenus du ménage».

La nouvelle rédaction supprime les conditions énoncées en fin de phrase ; le texte est maintenant rédigé ainsi :

«Le titulaire du congé parental peut demander que la durée du congé soit écourtée».

## RASED et utilisation des «60 heures» dans le cadre de l'aide personnalisée : du nouveau en provenance du recteur...

Le recteur a écrit le 19 septembre à tous les IEN une missive baptisée «Cadrage académique pour les missions et l'exercice des enseignants de RASED dans le nouveau contexte du plan pour l'école primaire». Dans ce texte il tente de dégager «1heure par semaine, soit 36 heures globalisées sur l'année, destinées à la participation des personnels de RASED à la préparation et au suivi des aides personnalisées, à la participation aux actions d'animation et de formation en circonscription et aux conseils d'école».

Alors qu'il reconnaît que la circulaire du 6 août 2008 ne contient pas de dispositions spécifiques concernant les personnels de RASED, le recteur tente dans une formule habile une interprétation de la circulaire du 30 avril 2002 concernant les obligations de service des personnels de RASED. Jugez vous mêmes : «Elle (ndlr : l'organisation du service) peut faire l'objet, si les maîtres E ou G sont intégrés dans le dispositif des deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée à la fois comme experts dans l'organisation pédagogique de cette aide et comme intervenants

directs auprès de petits groupes d'élèves, d'aménagements validés par l'IEN de circonscription en conformité avec tous les tableaux de service».

**Commentaires** : Les seules dispositions en vigueur pour les membres des RASED sont celles de la circulaire du 30 avril 2002 n° 2002-113.

Rappels :

- Un temps équivalent en moyenne à trois heures par semaine est réservé aux activités de coordination et de synthèse pour tous les personnels des RASED.
- L'emploi du temps des psychologues scolaires permet la souplesse nécessaire à l'exercice de l'ensemble de leurs missions. Leurs obligations de service sont fixées comme suit : 24 heures sont consacrées aux actions....

**Utilisons les 60 heures pour faire de la concertation, entre enseignants de RASED et de classes banales pour mettre au point les stratégies efficaces pour tous les élèves au service de leur réussite.**

## Accompagnement éducatif : Pertes et profits

*Notre ministère : celui de «l'éducation nationale» est en train de changer de nom : On parlera bientôt du «ministère du hors temps scolaire».*

### Profits

Les heures supplémentaires payées aux enseignants volontaires assurant cet accompagnement, représentent une augmentation de salaire conséquente. Ces heures ont trouvé preneurs mais ne sont qu'une réponse individuelle aux problèmes de salaires. Cette solution dédouane l'état de son devoir de revalorisation de tous.

Le salaire des enseignants est depuis longtemps un sujet de conversation dans les salles des maîtres. Longtemps sujet «tabou», nous revendiquons maintenant un salaire plus conséquent au regard de la responsabilité et du désir de reconnaissance de notre métier.

**Mais la défense et l'amélioration de nos salaires passent par la mobilisation de toute la profession pour en obtenir une évolution durable.**

### Pertes

L'accompagnement éducatif mis en place «en dehors» du temps scolaire doit faire l'objet d'un volet spécifique du projet d'école ! Imposé en cette rentrée aux écoles de zone d'éducation prioritaire il sera étendu à toutes les écoles en 2009.

La responsabilité de l'équipe pédagogique est donc engagée pour des activités qui se dérouleront en dehors du temps d'enseignement. L'administration fait pression pour que l'équipe inscrive au projet des activités qu'elle n'encadrera pas puisque seuls les enseignants volontaires et d'autres intervenants extérieurs les encadreront.

Et quand il n'y a pas d'enseignant volontaire, qu'en sera-t-il de la responsabilité de l'école ?

Pourquoi le hors-temps scolaire qui ne concerne que les élèves et les enseignants volontaires devrait engager l'école, avec signature de convention par le directeur, contrôle de l'assiduité et vérification des contenus pour des activités qui peuvent même se dérouler à l'extérieur de l'école ?

Face à cette déréglementation, nous considérons que les projets d'école n'ont pas à être dictés par le Ministre.

S'il n'y a pas d'accompagnement éducatif, charge à la hiérarchie d'assumer les directives ministérielles. Nous ne rédigerons pas des faux.

**Contrairement à ce qu'on nous raconte constamment, l'argent existe... Les choix qui sont faits ont pour objectif de décentrer le système éducatif de sa mission première : La réussite de tous dans le cadre commun. Au passage, non seulement le salaire s'individualise, mais aussi la responsabilité des échecs à venir.**

**Les 20 millions d'euros consacrés à cette opération de communication représentent une enveloppe suffisamment importante pour que nous réclamions ensemble qu'ils soient utilisés dans l'intérêt de tous.**

## RASED : C'est lui qui l'a dit !

Depuis l'annonce de la mise en place du soutien aux enfants en difficulté par les enseignants en dehors du temps de classe, nous avons mis en garde la profession sur la disparition programmée des RASED que sous-entendait cette mesure.

L'ancien ministre de l'Education Luc Ferry vient de le confirmer dans une interview. *Extraits :*

*Journaliste : "En supprimant le samedi on fait des économies ?" Luc Ferry : "Bien sûr ! "Comment ?" Luc Ferry : C'est drôle. Là il faut être vraiment technicien pour le savoir ! .. On peut l'exprimer simplement ! Les suppressions d'heures sur le passage de 26 à 24 : normalement vous diriez, c'est dans le primaire, donc ça ne change pas le nombre de postes ! ... Bah justement, les 2 heures pour les élèves en difficulté, les 2 heures de soutien, ça permet de supprimer ce qu'on appelle les RASED ! C'est-à-dire les réseaux d'aide, de soutien, dans les départements, et ça fait économiser 8000 postes ! Donc il faut quand même le savoir, c'est un point très important. C'est un enjeu de cette suppression, outre le fait qu'évidemment ça fait plaisir aux parents ! ça fait plaisir aux élèves ! Et ça fait plaisir aux professeurs ! Donc vous avez là un avantage politique et une réduction des coûts budgétaires."*

Outre que dans cette interview Luc Ferry justifie le gouvernement sur ses raisons d'économiser des postes dans l'Education Nationale, c'est un aveu qui a toute sa valeur dans la bouche d'un ancien ministre qui a bien servi

l'idéologie au pouvoir.

C'est pour combattre cette menace qu'un certain nombre de syndicats et d'associations ont édité une lettre d'informations aux parents pour les appeler à agir ensemble pour que le service public puisse offrir **dans l'école** les aides spécialisées du RASED pour répondre aux besoins de tout enfant (lettre sur le site SNUipp).

**Ensemble construisons la défense des RASED et préparons les conditions d'une diffusion massive de la lettre aux parents.**

**RÉUNION RASED**  
**Mardi 30 septembre**  
**à 17 h 30**

**Bourse Départementale du Travail de Bobigny**  
**1 place de la Libération (Salle de Commission n°1)**

A cette occasion vous pourrez prendre des tracts unitaires à diffuser aux familles. Nous préparerons ensemble une manifestation départementale pour le maintien et le développement des RASED.

## Les 60 heures : affichage, bricolage et rideau de fumée

*La mise en place des 60 heures de soutien pour remplacer le samedi provoque en cette rentrée débats, pressions et colère.*

→ **Débats** entre collègues sur :

- **comment** articuler les 60 heures avec les horaires déjà chargés, l'étude là où elle existe encore, l'accompagnement éducatif, la responsabilité des uns et autres, et l'utilisation des locaux ?
- **à quoi ça va servir** ? comment peut-on aider les élèves dans un cadre aussi peu structuré où le temps d'intervention peut varier de 30mn à une heure 30, sans projet plus précis que du « soutien » et surtout sans la formation adéquate ?
- **quelles conséquences** ? l'allongement de la journée, la stigmatisation des élèves en difficulté, un tri des élèves en faisant admettre aux familles qu'on ne peut pas les aider pendant le temps d'école, une inégalité de traitement des élèves et des enseignants sur tout le territoire, la disparition programmée des RASED, une division des collègues au sein des écoles, une débauche de paperasserie en tout genre.

→ **Pressions** des IA, des IEN et des municipalités :

- **les municipalités** pour imposer aux enseignants une organisation qui prenne en compte tous les services concernés.
- **les IA** pour une mise en place la plus rapide pour montrer au ministre la bonne volonté de ses représentants.
- **les IEN** pour mettre au pas les collègues qui commencent à mesurer l'étendue du problème et qui manifestent leur désaccord.

→ **Colère** des enseignants qui se sentent floués, pour ceux qui voyaient la disparition du samedi matin comme une bonne chose et qui réalisent que leur temps de présence à l'école s'allonge . Floués pour ceux qui pensaient pouvoir organiser leur temps comme ils le souhaitent et qui voient leur emploi du temps imposé par l'administration, quand il n'est pas dicté par la mairie.

→ **Colère** des enseignants qui avec nous y étaient opposés et qui subissent ce dispositif les obligeant à contribuer au démantèlement de l'Ecole Publique.

**Ce dispositif, mis en place sans concertation avec la profession** provoque une débauche d'énergie, de discussions, de temps de réunions dans les écoles que l'on préférerait voir dépenser pour une réelle réflexion sur des projets pour l'aide aux élèves en difficulté **pendant le temps de classe.**

**Réagissons !** Utilisons ces 60 heures pour l'élaboration de stratégies et d'outils d'aide aux enfants en difficulté, pour la concertation avec les RASED, avec les parents, pour organiser de véritables conseils de cycle, pour faire fonctionner les réunions REE et travailler en équipe.

**Participez aux réunions syndicales locales pour élaborer des réponses collectives. En listant avec les collègues nos besoins, montrons à l'administration que ce temps doit être un temps de concertation et rien d'autre.**



## Rentrée dans les écoles du 93

*Une rentrée «techniquement réussie» qui voit se mettre en place une nouvelle méthode de gestion : ouvertures de classes avec affectations des enseignants au dernier moment, utilisation de postes gelés ponctionnés sur les RASED, déplacement d'élèves vers d'autres écoles que celles de leur quartier. La panoplie des artifices de gestion s'agrandit chaque année, les mauvaises conditions de travail des enseignants et des élèves aussi...*

*Plusieurs situations restent tendues après la rentrée et le 15 septembre plusieurs écoles étaient encore dans l'action.*

La nouvelle méthode de gouvernance consiste à faire croire à l'opinion publique que «tout va bien» à partir d'éléments statistiques donnés à un instant précis. La continuité de l'Etat sur le long terme n'est plus assurée. La communication gouvernementale est devenue la seule et unique politique. Des suppressions massives de postes (-11200 en 2008, -13500 en 2009, ...) viennent frapper en plein coeur la qualité du service public d'éducation. L'enjeu de la période de rentrée, pour le gouvernement est de faire croire que les fermetures de milliers d'emplois dans le second degré et en 2009 pour les écoles n'auraient pas de conséquences...

En matière de répartition des emplois des enseignants des écoles maternelles et élémentaires cela se traduit par une gestion à flux tendus des effectifs. Des réexamens continuels de la situation génèrent des ouvertures et des fermetures de classes jusqu'après la rentrée. Dans le même temps des pressions sont exercées pour que des élèves glissent d'une école sur une autre, en fonction des «places vacantes». L'Etat n'assure plus sa mission de service public là où sont les besoins, mais rentabilise ses moyens. Nous sommes dans l'ère de la gestion. Cette méthode multiplie les affectations provisoires de personnels ; elle ne permet pas la stabilité des équipes pédagogiques. Peu importe : les statistiques sont bonnes pour la communication aux médias au moment de la rentrée.

**Lors du CTP du 5 Septembre 2008, 43 ouvertures nouvelles, 17 annulations de fermetures, 12 fermetures ont été prononcées. 72 écoles ont modifié leur structure et re-ventilé les élèves dans de nouvelles classes en les faisant changer d'enseignant quelques jours après la rentrée. Peu importe : les statistiques sont bonnes, les «informations» ne seront pas mauvaises...**

---

### Collectif 93 "NON à EDVIGE"

## Le 16 octobre mobilisons nous pour faire définitivement sa fête à EDVIGE

Les mineurs sont la cible principale de ce fichier puisque, fait sans précédent dans notre République, leur fichage commencera dès l'âge de 13 ans. Sur ce point le gouvernement ne cède pas.

Devant la mobilisation citoyenne, plus de 200 000 signatures recueillies et plus de 800 organisations mobilisées, le gouvernement tente de sauver la face et recule sur de nombreux points. Toutefois, l'intérêt de ce fichier reste à démontrer. La prolifération des fichiers de toutes natures n'a aucune justification dans un Etat démocratique et porte sans cesse atteinte aux libertés et aux droits les plus fondamentaux.

C'est pourquoi les signataires de cet appel :

- constatent la prolifération des fichiers policiers et administratifs,
- exigent le retrait du décret autorisant la mise en place du fichier Edvige
- demandent un débat national sur les garanties des libertés individuelles mises en cause par ces fichiers
- sollicitent le soutien et la signature de tous nos concitoyens et de toutes les organisations attachées aux libertés publiques, au respect de la vie privée et des droits de l'enfant sur le site web de la pétition :

<http://nonaedvige.ras.eu.org>

- **appellent à un rassemblement devant la préfecture de Bobigny le jeudi 16 octobre à 18 h.**

**Liste des organisations signataires :** Ligue des droits de l'Homme, FSU 93, Collectif contre les lois sécuritaires, Collectif 93 de résistance au contrôle social, *d'autres signatures sont en cours.*

## Provocation : Darcos en rajoute une «couche»

Les déclarations Darcos sur l'école maternelle sont **scandaleuses, méprisantes, pavées de mauvaises intentions.**

Le 3 juillet, interrogé par la commission des finances, Mr Darcos déclarait : *«Je serais heureux qu'un jour la Nation se pose la question de la politique de la petite enfance de manière plus globale, et que l'Ecole maternelle, la petite section ne soit pas la variable d'ajustement des communes en fonction de leurs capacités ou pas d'accueillir des enfants ou d'éviter des fermetures de classe. C'est souvent pour ne pas fermer une classe qu'on pré-scolarise tout petit. Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'Etat, que nous fassions passer des concours bac+5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? Je me pose la question, ces personnes ayant la même compétence que si elles étaient par exemple institutrices de CM2».*

C'est M. Darcos lui-même qui se sert de l'école maternelle comme variable d'ajustement, en interdisant de fait la scolarisation des «2-3 ans» pour récupérer des emplois. Son discours réducteur a pour objectif de préparer l'opinion à de nouveaux reculs sur la qualité de la scolarisation en maternelle.

L'inscription à la maternelle des enfants de 2 et 3 ans figure dans les textes ministériels. Les enfants de cet âge sont acceptés à l'école s'ils sont «prêts» physiquement et psychologiquement, ce qui sous-entend la propreté. Les ATSEM (agents territoriaux spécialisés en école maternelle) remplissent des tâches essentielles dans la vie de la classe et prennent en charge quand il le faut le «change» des enfants. Réduire l'école maternelle à cet aspect des choses est plus qu'inquiétant de la part d'un ministre de l'Education.

Connaissance psychologique et formation professionnelle sont indispensables pour permettre aux élèves d'entrer dans les apprentissages, que l'on soit enseignant de maternelle ou d'élémentaire. Pour construire ces situations d'apprentissages, les enseignants doivent connaître le parcours complet des élèves et appréhender les apprentissages dans leur globalité.

C'est pourquoi réduire le rôle des enseignants de maternelle à un simple «maternage» n'est pas seulement méprisant et scandaleux mais démontre bien s'il le fallait encore, que l'objectif est de remettre en cause l'existence même de «l'école» maternelle. En dévalorisant le travail et les missions de ses enseignants c'est l'école maternelle comme premier lieu de socialisation, de prévention et de scolarisation qu'on dévalorise. Il n'y a plus qu'un pas à faire pour confier les enfants de cet âge à d'autres et faire disparaître ainsi de l'Education Nationale autant de postes correspondants.

**Les enseignants de maternelle sauront démontrer à Monsieur le Ministre qu'ils ont droit au respect, qu'ils sont des professionnels de «l'Education» et que l'école maternelle a de l'avenir.**

---

## Rapport de la Cour des Comptes du 10/09/08 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale

### *Extrait : La scolarisation des enfants de 2 ans*

Le taux de scolarisation des 2-3 ans a diminué de 27 % entre 2003 et 2007 (-29 % dans le public, -18 % dans le privé). Ce sont donc 63 335 enfants qui ont dû être pris en charge par d'autres moyens : ce chiffre correspond à la quasi-totalité des places créées auprès des assistantes maternelles et en EAJE depuis 2000. C'est ainsi que dans le département de la Seine-Saint-Denis, le taux de scolarisation à deux ans est passé de 22 % en 1999 à 8 % en 2006. A la rentrée 2005, 5 000 enfants étaient en attente de scolarisation en maternelle, dont 300 avaient plus de trois ans. Au 30 juin 2005, 645 enfants de plus de trois ans étaient en crèche, faute de place à l'école maternelle.

**Cette évolution apparaît peu cohérente au regard de la bonne utilisation de l'argent public** : le coût par enfant est moindre s'il est accueilli en maternelle plutôt qu'en EAJE (13 368 € en 2006 en EAJE, contre 4 570 € en maternelle, hors périscolaire<sup>367</sup>).

**Quelles que soient les motivations, pédagogiques ou financières, ayant conduit le ministère de l'éducation nationale à se désengager de la scolarisation des enfants de deux ans, il conviendrait que les objectifs de l'Etat soient clairement explicités** et que les différents acteurs concernés par la garde des jeunes enfants (éducation nationale, CNAF, collectivités territoriales) déterminent conjointement, sous la coordination de l'Etat, les besoins pour l'avenir et des réponses à apporter.



**SNU.ipp/FSU**

## Proposition de déclaration à utiliser pour le 7 octobre

La loi n°2008-790 du 20/08/08 impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 h avant la grève son intention d'y participer".

Nom.....Prénom.....  
Affectation.....

*Alors que les enseignants  
des écoles maternelles  
et élémentaires ont  
toujours prévenu  
les familles avant  
les grèves,  
le gouvernement tente de  
nous intimider et  
de nous diviser.*

*Soyons forts et unis !*

*Faisons grève  
massivement  
le 7 octobre 2008  
et adressons  
la lettre ci-contre  
à l'Inspecteur d'Académie.*

***Déclarons-nous  
tous grévistes !***

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le gouvernement a supprimé 11 200 postes d'enseignants à cette rentrée scolaire et annonce 13 500 suppressions supplémentaires pour la rentrée prochaine.

Ces mesures sont destructrices pour le Service Public d'Éducation et pèseront lourd sur l'avenir de nos élèves.

De plus, nos salaires stagnent depuis plusieurs années et le recours aux heures supplémentaires devient la règle pour compenser la baisse du pouvoir d'achat. Dans le même temps la nouvelle organisation du temps scolaire désorganise les écoles et annualise le temps de travail : c'est le travailler plus pour gagner... autant.

La journée internationale d'actions du 7 octobre mobilisera les salariés sur l'emploi, les salaires et le travail décent.

Avec leurs organisations syndicales, les enseignants revendiquent l'augmentation des salaires, des conditions de travail décentes et s'opposent aux suppressions massives de postes qui remettent en cause les missions de la Fonction Publique.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer».

En conséquence, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le 7 octobre 2008.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5).

Le.....Signature

"Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5)".

**Respect des enseignants.  
Dignité professionnelle.  
Défense du service public d'éducation.  
Tous en grève le 7 octobre**



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

**Pour la grève du 7, votre déclaration doit parvenir à  
l'IEP au plus tard le Vendredi 3 octobre au soir.**